178 Journal Historique sur les Son esprit se repais de dessens inconstans, Qui sont de son orgueil les effets déplorables, Il court, il édisse, il chante jour & nuit; Mais malgré sa raison, faisant tout sans lumiere.

Tout ce qu'il fait aussi, se voit enfin reduit, A du vent, à de la poussière.

Edit sur les monoyes envoyé à la Cour de Lion &c.

III. L'Edit concernant la fabrication des nouvelles especes d'or & d'argent, & la reforme des anciennes, dont nous fimes mention le mois dernier, page 112, fut lû, publié & registré à la Cour des Monsoyes de Lion, à la requisition du Procureur Géneral de cette Cour-là, le 28. Decembre 1715, en vertu du Mandement mis au baz de l'Edit, " où l'on trouve, SI DONNONS en 3, Mandement à nos Amez & feaux Con-, scillers les gens tenant nôme Cour des " Monnoyes à Lion, que nôtre present Edit , ils ayent à faire lire, publier & enregistrer, , & le contenu en icelui, gerder & obser-, ver selon sa forme & teneur, nonobstant , tous Edits, Declarations & autres choses 2) à ce contraires, ausquels nous avons dé-, rogé & dérogeons par le present Edit &c. IV. Au mois de Janvier, on fit à la Cour

Nomination aux
Archevêchez G
Evêchez
vaquants
en F/ance.

de France, la distribution des Benefices vaquans qui sont de nomination Roysle; en voici la liste, telle qu'on l'a écrite de Paris; l'Archevêché de Gambray a été donné à Mr. l'Abbé d'Estrées: l'Archevêché de Sens à Mr. l'Evêque de Troyes; l'Evêché de Bayeux à Mr. le Gardinal de la Tremossile. Celui de Troyes à Mr. l'Abbé de Castres: celui de Clermons à Mr. l'Abbé d'Entragues: & l'Evêché de Clermons de Cler